



PROJET SALF

Rapport d'activités Juin 2014

<http://www.wara-enforcement.org/>

Sommaire

Points principaux	2
1 Investigations	2
2 Opérations	2
3 Légal	2
4 Media.....	2
5 Management	2
6 Relations extérieures	2
7 Conclusion	2

Points principaux

- Les Investigations se poursuivent sur différents trafics d'espèces intégralement protégées.
- Dans le cadre des échanges de compétences du réseau EAGLE, présence de Saidou Barry, assistant coordinateur du GALF pour achever la construction de la volière financée par World Trust Parrot pour SALF.

1 Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées	3
Investigations ayant abouti à une opération	0
Nombre de trafiquants identifiés ce mois-ci	1

- **3** enquêtes ont été réalisées durant le mois de Juin au Sénégal dans **2** régions.

Durant le mois de Juin 2014, le département d'investigation a mené **3** enquêtes dont **0** a abouti à une opération.

2 Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations ce mois-ci	0
Nombre de trafiquants arrêtés	0
Nombre de trafiquants en fuite	0

3 Légal

Indicateur

Nombre de suivi d'audience (préciser le lieu et raison)	0
Nombres de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci (Préciser le lieu)	2 (Prison centrale de Dakar)
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	0

0 audiences sont tenues dans 0 différents tribunaux de Dakar avec 0 présumés trafiquants poursuivi dont 0 en détention et 0 sous contrôle judiciaire avec une décision de justice

4 Media

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 11			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
0	0	9	2

- Au courant du mois de Juin, il y a eu production de 11 pièces médiatiques dans la presse Dakaroise en ligne dont 0 pièces télévision, 0 pièces radio, 9 pièces internet et 2 pièces presse papier. Ces publications portaient sur l'arrestation de 2 trafiquants d'Ivoire.
- Quelques exemples de pièces médiatiques produites :

TRAFFIC D'IVOIRE

Un Sénégalais et un Ivoirien condamnés à Dakar

AFRIQUE CONNECTION | 067 067 2014 à 05:33

[Share](#)
[Tweet](#)
[ShareThis](#)
[Email](#)
[Like](#)



Pour la première fois, des trafiquants d'ivoire ont été condamnés par la justice sénégalaise.

Le mardi 20 mai 2014, lors de deux opérations mixtes composées de la Division des investigations criminelles (Dic), du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Projet SALF, deux trafiquants en possession de 388 objets d'ivoire d'éléphants ont été arrêtés en flagrant délit. Les objets sont principalement des bijoux en ivoire. Ces trafiquants, un Sénégalais, Modou Sarr, et un Ivoirien, Eloi Siakou Sokoto, ont été condamnés par le Tribunal Départemental de Dakar, le vendredi 30 mai 2014, à trois mois d'emprisonnement dont un mois ferme et à une amende de 500.000 FCFA, annonce un communiqué reçu à Afrique Connection.

« L'affaire a prouvé que les deux trafiquants connaissaient parfaitement la nature illégale de leur activité. Eloi Siakou Sokoto a ainsi déclaré : *« Le commerce de l'ivoire rapporte beaucoup plus d'argent que les autres business mais je sais que c'est interdit et c'est très dangereux. »* De même que Modou Sarr qui a intentionnellement mentionné sur sa carte de visite « *vendeur d'ivoire* ». Ils ont donc fait le choix de s'impliquer dans la contrebande de produits frauduleux en toute connaissance de cause et en dépit des lois sénégalaises. Sachant que la loi faunique est appliquée dans d'autres pays qu'ils craignent, ils préférèrent opérer en toute illégalité et en toute impunité en territoire sénégalais », rapporte le communiqué.

Cette condamnation pour trafic illégal d'ivoire est une première au Sénégal.

COMMERCE ILLEGAL ET APPLICATION DE LA LOI FAUNIQUE : ENFIN L'ETAT JOUE LE JEU !



PICCMI.COM - C'est fait ! L'Etat du Sénégal a sanctionné pour la première fois le commerce illégal des espèces protégées. Le pays se lance ainsi dans la lutte contre ce crime organisé transnational. Le mardi 20 mai 2014, lors de deux opérations mixtes composées de la Division des investigations criminelles (Dic), du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Projet SALF, deux trafiquants en possession de 388 objets d'ivoire d'éléphants ont été arrêtés en flagrant délit. Les objets sont principalement des bijoux en ivoire.

Ce type d'action est une première du genre au Sénégal et entre en droite ligne de la mise en place d'une collaboration entre l'Etat et un Réseau de partenaires internationaux spécialisés en la matière, le projet SALF (Sénégal-Application de la Loi Faunique) et le réseau EAGLE (Eco-Activist for Governance and Law Enforcement) qui opère dans de nombreux Etats africains.

Eloi Sokoto SIAKOU, trafiquant de nationalité ivoirienne a été arrêté en flagrant délit lors du premier raid en possession d'une grande quantité d'ivoire. Puis, moins d'une heure plus tard, l'équipe mixte a été redéployée pour procéder à l'interpellation d'un second trafiquant, Modou SARR, un des fournisseurs de Siakou et propriétaire d'une partie des 388 objets d'ivoire saisis.

Après audition et mise en garde à vue, ils ont été déferés devant le Tribunal de Dakar et mis sous mandat de dépôt en attendant leur jugement. La valeur des produits saisis est d'environ 6 millions de francs CFA dans un système où le kilogramme d'ivoire est vendu 2000 dollars sur le marché international.

Professionnels, suspicieux et bien connecté à l'international, de la Côte d'Ivoire à la France en passant par les USA, ils appartenirent à des réseaux de dealers avérés dans ce commerce illégal d'espèces protégées. L'investigation menée sur les activités de ces réseaux a permis de comprendre les modes opératoires et leurs craintes des arrestations.

Les éléphants sont intégralement protégés au Sénégal. La détention, la circulation et la vente de trophées d'éléphant, sont interdites par l'article L.32 du Code de la chasse et de la protection de la faune loi n° 06-04 du 24 janvier 1986. Les contrevenants peuvent être punis de peine allant jusqu'à 1 an de prison et d'une amende de 1.200.000 francs Cfa

Commerce illégal : deux trafiquants d'ivoire arrêtés... mais légèrement condamnés à Dakar

Le mardi 20 mai 2014, lors de deux opérations mixtes menées par la Division des investigations criminelles (Dic), du ministère de l'Environnement et du Développement durable et du Projet SALF, deux trafiquants en possession de 388 objets, principalement des bijoux en ivoire d'éléphant, ont été arrêtés en flagrant délit. Ce type d'action est une première au Sénégal, grâce à une collaboration entre l'Etat et un Réseau de partenaires internationaux spécialisés en la matière, le projet SALF (Sénégal-Application de la Loi Faunique) et le réseau EAGLE (Eco-Activist for Governance and Law Enforcement) qui opère dans de nombreux Etats africains. Enquête révélée qu'Ysio Sokoto Siakou, trafiquant de nationalité ivoirienne, a été arrêté en flagrant délit lors du premier raid en possession d'une grande quantité d'ivoire. Plus, moins d'une heure plus tard, l'équipe mixte a été redéployée pour procéder à l'interpellation d'un second trafiquant, Modou Sar, un des fournisseurs de Siakou et propriétaire d'une partie des 388 objets d'ivoire saisis. Après audition et garde-à-vue, ils ont été détenus devant le Tribunal de Dakar et placés sous mandat de dépôt. La valeur des produits saisis est d'environ 6 millions de francs CFA. Toutefois, contrairement à ce que l'on attendait de la justice sénégalaise, le tribunal départemental de Dakar a infligé le vendredi 30 mai 2014 une peine plutôt faible. Ils ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement dont un mois ferme et au paiement de 500 000 F CFA.

Commerce illégal et application de la Loi faunique- Deux trafiquants d'ivoire arrêtés et condamnés à Dakar

Posté le : juin 6th, 2014 | Mise à jour le : juin 6th, 2014

iGFM (Dakar) C'est fait ! L'Etat du Sénégal a sanctionné pour la première fois le commerce illégal des espèces protégées. Le pays se lance ainsi dans la lutte contre ce crime organisé transnational. Le mardi 20 mai 2014, lors de deux opérations mixtes composées de la Division des investigations criminelles (Dic), du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et du Projet SALF, deux trafiquants en possession de 388 objets d'ivoire d'éléphants ont été arrêtés en flagrant délit. Les objets sont principalement des bijoux en ivoire.

Liens des 9 articles publiés sur internet :

1. <http://www.enquetepius.com/content/commerce-ill%C3%A9gal-deux-trafiquants-d%E2%80%99ivoire-arr%C3%AAt%C3%A9s>
2. http://www.dakaractu.com/Commerce-illegal-deux-trafiquants-d-ivoire-arretes-mais-legerement-condamnes-a-Dakar_a68110.html
3. <http://www.afriqueconnection.com/article/06-06-2014/un-s%C3%A9négais-et-un-ivoirien-condamn%C3%A9s-%C3%A0-dakar>
4. <http://carrapide.com/xibar/58587/commerce-illegal-et-application-de-la-loi-faunique-deux-trafiquants-divoire-arretes-et-condamnes-dakar>
5. <http://www.rewmi.com/commerce-illegal-application-loi-faunique-trafiquants-divoire-arretes-condamnes-dakar.html>
6. http://www.picmi.com/COMMERCE-ILLEGAL-ET-APPLICATION-DE-LA-LOI-FAUNIQUE-ENFIN-L-ETAT-JOUE-LE-JEU-_a17006.html
7. <http://ajonews.info/commerce-illegal-et-application-de-la-loi-faunique-deux-trafiquants-divoire-arretes-et-condamnes-a-dakar/>
8. <http://www.gfm.sn/commerce-illegal-et-application-de-la-loi-faunique-deux-trafiquants-divoire-arretes-et-condamnes-a-dakar/>
9. <http://www.gfm.sn/commerce-illegal-et-application-de-la-loi-faunique-deux-trafiquants-divoire-arretes-et-condamnes-a-dakar/>

5 Management

Indicateur

Nombre de juriste en test	1
Nombre de media en test	1
Nombre d'enquêteur en test	0
Nombre de comptable en test	0
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...)	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

- Dans le cadre des échanges de compétences du réseau EAGLE, présence de Saidou Barry, assistant coordinateur du GALF pour appuyer la 1ere opération SALF (Opération trafic d'ivoire). Mr Barry a participé aux investigations, Assisté le coordinateur SALF dans la préparation des opérations (travail avec les autorités, établissement de procès-verbaux) et construction d'une volière financée pour SALF par World Trust Parrot.



- Un juriste en test ; a assuré le suivi juridique après procès dans l'affaire du Traffic d'ivoire.

6 Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		4	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
	2		2

- En vue d'établir ou de maintenir les relations avec les partenaires et autorités ainsi que dans le but d'assurer le suivi des dossiers, des rencontres ont eu lieu avec:
 1. DPN (Direction des Parcs Nationaux) dans le cadre de la signature de l'accord d'un partenariat avec le Ministère de l'Environnement.
 2. DEEF (Direction des Eaux et Forêts) dans le cadre du suivi juridique de l'affaire sur le trafic d'ivoire (Opération du 20/04/14) et de la construction de la volière SALF.
 3. Rencontre de l'avocat sollicité par SALF dans le cadre du jugement de l'affaire Ivoire (du 20/04/14.)
 4. Service de sécurité intérieure de l'Ambassade de France.

7 Conclusion

Le mois de juin est marqué par la mise sous les verrous des 2 trafiquants d'ivoire arrêtés le 20/04/14, la fin de leur procès. Mr Barry Saidou qui a appuyé le projet SALF durant tout le mois de mai rejoint la Guinée ; sa présence a été profitable et positive pour le projet SALF. La construction de la volière financée par World Trust Parrot pour SALF est achevée. Les autorités partenaires du projet SALF sont de plus en plus nombreuses.